



ST-LUDGER, 12 JANVIER 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Ludger tenue le mardi 12 janvier 2021 à 19 h, via conférence Web ou téléphonique, à laquelle sont présents les conseillers Bernard Rodrigue, Denis Poulin, Jean-Luc Boulanger (dès 19h19), Goderic Purcell, Roger Nadeau et Thérèse Lachance. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Tous forment quorum sous la présidence de monsieur Bernard Therrien, maire. Madame Julie Létourneau, directrice générale, est présente et assume le secrétariat.

Assiste également à la séance Madame Julie Richard, directrice générale adjointe.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

La régularité du quorum ayant été constatée par monsieur le maire, celui-ci déclare la séance ordinaire ouverte en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 2021-01-001

ATTENDU que chacun des membres du conseil a reçu le projet d'ordre du jour du 12 janvier 2021 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance
ET RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour qui suit :

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions de l'assistance
4. Adoption des procès-verbaux du 8 et 15 décembre 2020
5. Activités de fonctionnement au 8 janvier 2021 – Dépôt
6. Comptes payés et à payer au 8 janvier 2021 :
 - 6.1 Les Pompes R Fontaine – Facture #22902
 - 6.2 Thibault & Associés – Facture #529657
 - 6.3 Adoption
7. Taxation 2021 :
 - 7.1 Tarifications et taxation 2021 :
 - 7.1.1 Aqueduc
 - 7.1.2 Ordures
 - 7.1.3 Égouts et assainissement
 - 7.1.4 Taxation foncière
 - 7.1.5 Plan triennal d'immobilisations
 - 7.2 Règlement – Taxation et tarification 2021 des services municipaux
 - 7.3 Taux d'intérêt décrété pour l'année 2021 et applicable à toute somme due
8. Conseil municipal :
 - 8.1 Ajustement salarial des élus municipaux
 - 8.2 Protection personnelle CNESST
 - 8.3 Défi 2025 – Colloque Économie emploi
9. Administration :

- 9.1 Règlement déléguant certains pouvoirs en matière contractuelle – Adoption
- 9.2 Gestion des ressources humaines :
 - 9.2.1 Covid-19 – Télétravail pour les employés de bureau
 - 9.2.2 Directrice générale adjointe – modification horaire de travail
 - 9.2.3 Ajustement salarial des employés municipaux
- 9.3 MI-Consultants :
 - 9.3.1 Maintenance annuelle
 - 9.3.2 Classement final BANQ et mise à jour OTOclass multi-niveau
 - 9.3.3 Migration vers O365
- 9.4 Offre de services – HB Archivistes – Services en 2021
- 9.5 ADMQ – Cotisation 2021
- 10. Voirie
- 11. Eau potable – Achat de compteurs d'eau
- 12. Eaux usées
- 13. Service incendie :
 - 13.1 Liste des pompiers volontaires
 - 13.2 Club Social pompiers
 - 13.3 Installation électrique pour génératrice
 - 13.4 Formation « Attaque transitoire »
 - 13.5 Achat de cylindres et chapeaux
 - 13.6 Identification des bornes-fontaines
- 14. Corporation Ludgéroise de Développement – Avenir de la corporation
- 15. SLM Récupération – Renouvellement de l'entente pour matériaux secs
- 16. Patinoire OTJ :
 - 16.1 Entretien – Embauche
 - 16.2 Heures d'ouverture
- 17. Demandes d'aide financière :
 - 17.1 Décès de M. Benoit Morin – Don à la Maison Cinquième Saison
 - 17.2 Lac en Fête
- 18. Demande d'appui – Appui à la ligne 9-8-8
- 19. Varia
- 20. Dépôt de documents pour information
- 21. Répertoire du courrier reçu au 8 janvier 2021
- 22. Période de questions de l'assistance.
- 23. Levée de la séance ordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

3. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Comme la séance ordinaire a lieu à huis clos dû à la Covid-19, aucune personne présente et aucune question n'a été reçue.

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 8 ET 15 DÉCEMBRE 2020

Résolution 2021-01-002

ATTENDU que chacun des membres du conseil présents déclare avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2020 et en avoir pris connaissance ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin
 APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
 ET RÉSOLU

QUE la directrice générale soit dispensée de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2020 et que ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

Résolution 2021-01-003

ATTENDU que chacun des membres du conseil présents déclare avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2020 (adoption du budget 2021) et en avoir pris connaissance ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Thérèse Lachance
APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
ET RÉSOLU

QUE la directrice générale soit dispensée de lire le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2020 (adoption du budget 2021) et que ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

Résolution 2021-01-004

ATTENDU que chacun des membres du conseil présents déclare avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2020 et en avoir pris connaissance ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin
ET RÉSOLU

QUE la directrice générale soit dispensée de lire le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2020 et que ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

5. ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT AU 8 JANVIER 2021 - Dépôt

Les activités de fonctionnement au 8 janvier 2021 ayant été distribuées préalablement aux conseillers, ceux-ci s'en déclarent satisfaits.

6. COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 8 JANVIER 2021 :

6.1 Les Pompes R Fontaine – Facture # 22902

Résolution 2021-01-005

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement de la facture #22902 de la compagnie Les Pompes R Fontaine au coût de 1 625.87 \$, taxes en sus, pour la réparation d'une pompe au poste de pompage secondaire ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-414-00-526 – *Entretien et réparation – Machineries, outillage et équipement.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

6.2 Thibault & Associés – Facture # 529657

Résolution 2021-01-006

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin
ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement de la facture #529657 de Thibault & Associés au coût de 703.85 \$, taxes en sus, pour les tests des appareils respiratoires;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-220-00-525 – *Entretien et réparation – Matériel (équip. motorisés)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

6.3 Adoption

Résolution 2021-01-007

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a en main la liste des comptes payés et à payer ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue

APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

ET RÉSOLU

QUE les comptes ci-dessous présentés totalisant 149 995.30 \$ soient payés par la directrice générale quand il y aura lieu, avec imputation aux postes budgétaires adéquats.

SALAIRES NETS PAYÉS POUR DÉCEMBRE 2020

| | |
|--|---------------------|
| Élus municipaux | 3 512.97 \$ |
| Employés municipaux | 16 726.58 \$ |
| Pompiers volontaires | 197.38 \$ |
| Ministre Revenu du Québec (Part employé+employeur) | 5 609.08 \$ |
| Receveur Général du Canada (Part employé+employeur) | 2 605.60 \$ |
| CSST | 458.30 \$ |
| RVER (Part employé) | 471.60 \$ |
| TOTAL DES SALAIRES NETS PAYÉS : DÉCEMBRE 2020 | 29 581.51 \$ |

CHÈQUES ÉMIS DÉCEMBRE 2020

| | |
|--|------------------------|
| 9332-5330 QUÉBEC INC. | 6 358.50 \$ |
| BELL MOBILITÉ INC. | 119.38 \$ |
| Fernand Dufresne Inc. | 181.24 \$ |
| Hydro-Québec | 3 929.75 \$ |
| INFOTECH | 817.47 \$ |
| JEVI CPS - Estrie | 100.00 \$ |
| Julie Létourneau | 426.75 \$ |
| JULIE RICHARD | 110.49 \$ |
| LA CAPITALE ASSUREUR | 1 009.57 \$ |
| Lyndsay Maheux-Chanpagne et Maheu & Maheu | 100.00 \$ 689.23 \$ |
| Northbridge Assurance | 60 604.00 \$ |
| Pascal Dulac | 250.00 \$ |
| Québec MUNICIPAL | 341.64 \$ |
| Roger Nadeau | 160.00 \$ |
| SDE DU GRANIT | 400.00 \$ |
| Soc. Assurance Automobile Québec | 595.80 \$ |
| Sogetel Inc | 844.01 \$ |
| SSQ Groupe financier | 865.46 \$ |

| | |
|---|---------------------|
| Visa Desjardins | 688.45 \$ |
| Yvan Morin | 200.00 \$ |
| TOTAL DES CHÈQUES ÉMIS : DÉCEMBRE 2020 | 78 791.74 \$ |

COMPTES À PAYER DÉCEMBRE 2020

| | |
|--|-----------------------------|
| ADGMRCQ | 344.93 \$ |
| ARPENTAGE F C INC. | 683.38 \$ |
| Auto Quirion & Drouin Inc | 1 328.27 \$ |
| BATTERIES EXPERT LAC-MÉGANTIC | 91.93 \$ |
| Bell Gaz Ltée | 929.89 \$ |
| CAIN LAMARRE | 194.65 \$ |
| CANAC | 25.25 \$ |
| Canada Post Corporation | 464.53 \$ |
| COOPERATIVE DE TRAVAIL RESIDENCE | 746.79 \$ |
| ECCE TERRA | 143.72 \$ |
| ÉNERGIES SONIC INC. | 3 812.93 \$ |
| ENVIRONEX | 323.66 \$ |
| Équipement de bureau Demers Inc | 544.23 \$ |
| Essor Assurances Inc | 800.00 \$ |
| Fernand Dufresne Inc. | 263.90 \$ |
| Hydro-Québec | 1 002.01 \$ |
| K + S SEL WINDSOR LTÉE | 3 773.03 \$ |
| Le Centre Du Camion (Beauce) Inc | 14.82 \$ |
| Le Guide de par ICITTE | 169.02 \$ |
| L'Écho de Frontenac Inc | 218.45 \$ |
| Les Éditions Juridiques FD | 166.71 \$ |
| Les Équipements Lapierre Inc | 339.31 \$ |
| Les Fabrications Pierre Fluet Inc | 7 338.39 \$ |
| LUDGER MAGASIN GÉNÉRAL | 135.98 \$ |
| Michel Fecteau Ent. Électricien | 266.77 \$ |
| MUNICIPALITÉ DE MILAN | 838.96 \$ |
| Municipalité du Lac-Drolet | 2 012.95 \$ |
| OPTI-MAX | 381.72 \$ |
| Orizon Mobile | 58.58 \$ |
| Pascal Dulac | 48.23 \$ |
| Philippe Mercier Inc | 813.87 \$ |
| R. Paré Excavation Inc | 77.61 \$ |
| R.S.R. Environnement Inc | 1 054.78 \$ |
| Réal Huot Inc | 3 928.72 \$ |
| Ressorts Robert - Traction Mégantic | 0.02 \$ |
| Robitaille Équipement Inc | 2 081.74 \$ |
| Sanitaire Lac-Mégantic 2000 Inc | 685.23 \$ |
| SEAO-CONSTRUCTO | 34.14 \$ |
| Services Sanitaires Denis Fortier | 5 252.13 \$ |
| Solutions GA | 105.78 \$ |
| Valoris | 125.04 \$ |
| TOTAL DES COMPTES À PAYER : DÉCEMBRE 2020 | 41 622.05 \$ |
| <u>TOTAL DES COMPTES : DÉCEMBRE 2020</u> | <u>149 995.30 \$</u> |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

7. TAXATION 2021 :

7.1 Tarifications et taxation 2021 :

7.1.1 Aqueduc

La directrice générale présente la tarification sous forme de tableau. Après discussion, le Conseil convient d'augmenter le taux de base à 330 \$ et augmente le prix par tranche de consommation excédentaire à 100 m³.

7.1.2 Ordures

La directrice générale présente la tarification sous forme de tableau. Après discussion, le Conseil convient de garder la même base de calcul qu'en 2020, soit à 200.00 \$. Le coût des conteneurs est ajusté en fonction de la facturation de la MRC du Granit.

7.1.3 Égouts et assainissement

La directrice générale présente la tarification sous forme de tableau. Après discussion, le Conseil convient de garder le même indice multiplicateur qu'en 2020, soit à 234 \$, pour la tarification *Égouts* et de garder le même indice multiplicateur qu'en 2020, soit à 92 \$, pour les *Boues* de fosses septiques.

7.1.4 Taxation foncière

Conformément au budget adopté le 15 décembre 2020, le taux général sur la valeur foncière demeurera à 1.15 \$ / 100 \$ d'évaluation pour l'année 2021.

7.1.5 Plan triennal d'immobilisations

Résolution 2021-01-008

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Thérèse Lachance
APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal adopte le plan triennal d'immobilisations 2021, 2022 et 2023 tel que présenté ;

QU'une copie de ce plan soit jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

7.2 Règlement – Taxation et tarification 2021 des services municipaux

Résolution 2021-01-009

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin
APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Ludger adopte le règlement n° 2021-234 intitulé RÈGLEMENT POUR DÉTERMINER LES TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021, POUR FIXER LE TAUX POUR LA FOURNITURE DES SERVICES, LICENCES ET AUTRES MODALITÉS ADMINISTRATIVES dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

7.3 Taux d'intérêt décrété pour l'année 2021 et applicable à toute somme due

Résolution 2021-01-010

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Ludger doit fixer en début d'année, les intérêts sur les comptes passés dus ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
ET RÉSOLU

QUE le taux d'intérêt pour toute somme due à la Municipalité de Saint-Ludger qui demeure impayée porte intérêt au taux de 8 % par année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

8. CONSEIL MUNICIPAL :

8.1 Ajustement salarial des élus municipaux

Résolution 2021-01-011

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
ET RÉSOLU

QUE le salaire des élus municipaux soit indexé selon l'indice moyen des prix à la consommation tel qu'accordé par la Régie des rentes du Québec tel que mentionné à l'article 6 du règlement n° 2020-229.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ des conseillers

8.2 Protection personnelle CNESST

Résolution 2021-01-012

ATTENDU que les membres du Conseil ne sont pas automatiquement protégés par la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles* (LATMP) ;

ATTENDU qu'ils sont admissibles à la protection personnelle qui permet de bénéficier de la protection accordée par la LATMP et que cette protection couvre seulement les activités exercées à titre de conseiller ou maire ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise le maire à souscrire à la protection personnelle offerte par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) pour le montant minimum de protection.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

8.3 Défi 2025 – Colloque Économie emploi

Arrivée de Jean-Luc Boulanger. Il est 19h19.

Résolution 2021-01-013

ATTENDU que le Colloque 2021 de Défi 2025 sera présenté sous une nouvelle formule (5 rendez-vous matinaux gratuits) et sera en ligne ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal n'est pas intéressé pour cette année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

9. ADMINISTRATION :

9.1 Règlement déléguant certains pouvoirs en matière contractuelle – Adoption

Résolution 2021-01-014

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Ludger adopte le règlement n° 2021-235 intitulé RÈGLEMENT DÉLÉGUANT CERTAINS POUVOIRS EN MATIÈRE CONTRACTUELLE dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

9.2 Gestion des ressources humaines :

9.2.1 Covid-19 – Télétravail pour les employés de bureau

La directrice générale informe le Conseil municipal des directives reçues de la FQM et des explications reçues de l'ADMQ.

9.2.2 Directrice générale adjointe – Modification horaire de travail

Résolution 2021-01-015

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Ludger procède à la modification de l'article 4 du contrat de travail de madame Julie Richard afin d'augmenter à 38 heures par semaine son horaire de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

9.2.3 Ajustement salarial des employés municipaux

Résolution 2021-01-016

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin
ET RÉSOLU

QU'une augmentation de salaire prenant effet la première semaine de janvier 2021 soit appliquée au salaire des employés réguliers de la Municipalité de la façon suivante :

- Selon l'échelon salarial de la nouvelle grille salariale auquel il a droit à moins qu'une entente différente soit inscrite au contrat de travail ou discutée et acceptée lors de l'étude du budget 2021 ;
- Le salaire de l'employé qui dépasse l'échelon supérieur est indexé selon l'indice moyen des prix à la consommation tel qu'accordé par la Régie des rentes du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

9.3 MI-Consultants :

9.3.1 Maintenance annuelle

Résolution 2021-01-017

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Thérèse Lachance
APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
ET RÉSOLU

QUE MI-Consultants soit mandaté pour procéder à la maintenance annuelle des logiciels en lien avec la gestion numérique des documents au coût de 425.00 \$, taxes en sus ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-130-00-671 *Matériel informatique – maintenance, réparation.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

9.3.2 Classement final BANQ et mise à jour OTOCclass multi-niveau

Résolution 2021-01-018

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
ET RÉSOLU

QUE la proposition déposée par Mi-Consultants incluant un système d'archivage et de classement final des documents ainsi que la mise à jour d'OTOCclass multi-niveau soit acceptée au coût de 4 000.00 \$, taxes en sus et installation incluse, telle que présentée dans sa soumission datée du 27 novembre 2020 ;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat de vente classement final BANQ ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 03-310-01-726 *Administration – Matériel et logiciel.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

9.3.3 Migration vers O365

Résolution 2021-01-019

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal mandate Mi-Consultants pour procéder à la migration des données vers Office 365 au coût de 3 140.00 \$, taxes en sus et installation incluse, telle que décrit dans sa soumission reçue 27 novembre 2020 ;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat de vente O365 ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 03-310-01-726 *Administration – Matériel et logiciel*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

9.4 Offre de services – HB Archivistes – Services en 2021

Résolution 2021-01-020

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin
APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
ET RÉSOLU

QUE la firme HB Archives SENC (Michel Hamel) de Sherbrooke soit mandatée pour continuer à effectuer la gestion des documents et des archives de la Municipalité de Saint-Ludger pour 2021 au coût de 1 127.94 \$, taxes en sus, et telle que décrit dans l'offre de services reçue le 18 octobre 2020 ;

QUE ce contrat soit payé à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-130-00-410 *Honoraires professionnels : Archives*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

9.5 ADMQ – Cotisation 2021

La directrice générale informe le Conseil municipal que sa cotisation sera renouvelée pour l'année 2021.

10. VOIRIE

Aucun dossier.

11. EAU POTABLE – ACHAT DE COMPTEURS D'EAU

Résolution 2021-01-021

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Ludger possède sur son réseau d'aqueduc des compteurs d'eau permettant la lecture de la consommation par propriété ;

ATTENDU que ces compteurs datent de plusieurs années et ne sont plus fiables sur la quantité d'eau consommée ;

ATTENDU que, suite au dépôt de la Stratégie d'eau potable, il a été recommandé par le MAMH de procéder au remplacement de ces compteurs ;

ATTENDU que le Conseil municipal désire le faire sur 2 ans ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise chez Réal Huot Inc. l'achat de 55 compteurs d'eau ultrason au coût unitaire de 306.25 \$, taxes en sus, d'adaptateurs néces-

saires au coût unitaire de 10.33 \$, taxes en sus, et d'un système de lecture à distance par antenne magnétique (incluant clé USB-Kamstrup et programme informatique) au coût de 2 400.00 \$, taxes en sus, le tout tels que décrits dans la soumission n° 1131884 ;

QUE ces dépenses soient payées à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 03-310-46-725 *Aqueduc – Achat compteurs d'eau*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

12. EAUX USÉES

Aucun dossier.

13. SERVICE INCENDIE :

13.1 Liste des pompiers volontaires

Résolution 2021-01-022

ATTENDU que chaque année, il y a lieu de confirmer, par résolution, la liste des pompiers volontaires du Service incendie de la Municipalité ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
ET RÉSOLU

QUE les dix-sept personnes ci-dessous nommées soient confirmées comme pompiers volontaires pour le service incendie de la Municipalité :

OFFICIERS :

- Morin Vincent, Chef pompier
- Pépin Stéphane, Ass. chef pompier
- Dallaire Simon, Lieutenant
- Arguin Stéphane, officier non urbain

POMPIERS :

- | | |
|------------------|----------------------------|
| ➤ Dulac Joël | ➤ Paré Yves |
| ➤ Dulac Stéphane | ➤ Pépin Alain |
| ➤ Fecteau Steve | ➤ Pépin-Fecteau Ian-Philip |
| ➤ Fluet Rémy | ➤ Pépin-Lamontagne Daven |
| ➤ Maheux Jérémie | ➤ Richard Michel |
| ➤ Morin Vincent | ➤ Therrien Alain |
| ➤ Nadeau Jean | |

QUE les salaires soient indexés selon l'indice moyen des prix à la consommation tel qu'accordé par la Régie des rentes du Québec ;

QUE, pour toute sortie d'intervention, un minimum de deux (2) heures soit compensé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

13.2 Club social pompiers

Résolution 2021-01-023

ATTENDU que les pompiers volontaires disposent habituellement de boissons et friandises pour consommation après leurs pratiques ou lors de réunions de travail ;

CONSIDÉRANT qu'il est préférable que ces dépenses soient partiellement financées par les bénéficiaires et gérées sous la responsabilité du Directeur du Service Incendie de St-Ludger ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin
ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la résolution ;

QU'un montant de 550 \$ soit attribué au Service incendie de St-Ludger à cet effet ;

QU'un chèque soit émis à l'ordre de "SI St-Ludger" et que cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-220-00-311 *SI St-Ludger – Participation*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

13.3 Installation électrique pour génératrice

Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil municipal.

13.4 Formation « Attaque transitoire »

Résolution 2021-01-024

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
ET RÉSOLU

D'AUTORISER les pompiers volontaires à suivre la formation « Attaque transitoire » donnée par la Commission Scolaire de la Région-de-Sherbrooke, ACCSRS, au coût de 2 505.00 \$, taxes en sus, frais de déplacement inclus, telle que décrite à la soumission reçue le 7 décembre 2002 ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-220-00-454 *Cours pompiers : Formation*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

13.5 Achat de cylindres et chapeaux

Résolution 2021-01-025

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Thérèse Lachance
APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise l'achat de 3 cylindres w/Valve ASSY au coût unitaire de 1 855.00 \$, taxes en sus, et 3 chapeaux LTX noirs avec visière au coût unitaire de 315.00 \$, taxes en sus, tels que décrits à la soumission n° SOUM053668 ;

QUE ces dépenses soient payées à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 03-310-07-725 *Incendie – éch., app resp, extinct, boyaux*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

13.6 Identification des bornes-fontaines

Résolution 2021-01-026

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
ET RÉSOLU

QUE l'entreprise Fabrications Pierre Fluet soit mandatée pour procéder à la fabrication de 60 plaques pour borne-fontaine au coût unitaire de 29.50 \$, taxes en sus, et telles que décrites à la soumission reçue par courriel le 5 janvier 2021 ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 03-310-07-725 *Incendie – éch., app resp, extinct, boyaux.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

14. CORPORATION LUDGÉROISE DE DÉVELOPPEMENT – AVENIR DE LA CORPORATION

Le Conseil municipal fixera une date de rencontre avec les 2 personnes qui ont remis leur démission.

15. SLM RÉCUPÉRATION – RENOUELEMENT DE L'ENTENTE POUR MATÉRIAUX SECS

Résolution 2021-01-027

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Ludger a conclu une entente avec SML Récupération Métaux & Rebuts concernant un service de tri pour les matériaux secs et que le tonnage alloué soit à 2 tonnes ;

ATTENDU que cette entente se terminait le 31 décembre 2020 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Ludger avise SML Récupération Métaux & Rebuts qu'elle désire renouveler l'entente actuellement en vigueur dont le tonnage alloué est à 2 tonnes ;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Ludger, l'entente à intervenir entre la Municipalité de Saint-Ludger et Sanitaire Lac-Mégantic 2000 Inc. (SLM).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

16. PATINOIRE OTJ :

16.1 Entretien – Embauche

Résolution 2021-01-028

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Ludger procède à l'embauche de madame Marie-Hélène Morin comme responsable de l'entretien de la patinoire municipale au taux horaire inscrit au contrat de travail ;

QUE Carmel Dumas soit autorisé à procéder à l'arrosage de la patinoire si besoin il y a.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

16.2 Heures d'ouverture

Résolution 2021-01-029

CONSIDÉRANT le couvre-feu imposé par le gouvernement du Québec du 9 janvier au 8 février 2021 en lien avec la Covid-19 ;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à la modification des heures d'utilisation durant cette période ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Thérèse Lachance

APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité informe la population des nouvelles heures d'utilisation de la patinoire, à savoir tous les jours de la semaine, de 13h à 19h30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

17. DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE :

17.1 Décès de M. Benoit Morin – Don à la Maison Cinquième Saison

Résolution 2021-01-030

ATTENDU que monsieur Benoit Morin, père de Vincent Morin et beau-frère de Marc Morin, est décédé le 1^{er} décembre dernier ;

CONSIDÉRANT que les témoignages de sympathie à la famille pouvaient se traduire par un don à la Maison La Cinquième Saison ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

ET RÉSOLU

QU'un chèque de 100 \$ soit fait à l'ordre de la Maison La Cinquième Saison en guise de sympathie à la famille de monsieur Benoit Morin ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-190-00-959 *Subventions aux organismes sans but lucratif*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

17.2 Lac en Fête

Résolution 2021-01-031

ATTENDU que l'organisation du Lac en fête s'adresse aux municipalités de la MRC du Granit afin d'obtenir une aide financière pour les événements suivants qui auront lieu en 2021 :

- Le Carnaval Mégantuque
- Le Canada Man/Woman
- La traversée internationale du lac Mégantic
- Le demi-marathon
- Le Jackalope UpNext (nouveau) ;

CONSIDÉRANT que leur étude faite sur retombées économiques prouve que la MRC du Granit bénéficie des retombées économiques touristiques lors de leurs événements ;

ATTENDU que l'organisation du Lac en Fête propose une aide financière au prorata de la population dont le tableau est présenté aux membres du Conseil municipal ;

ATTENDU que le Conseil a analysé cette demande en fonction de la politique relative aux demandes de dons et commandites qu'il a adoptée ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin
ET RÉSOLU

DE ne pas accéder à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

18. DEMANDE D'APPUI – APPUI À LA LIGNE 9-8-8

Résolution 2021-01-032

ATTENDU que la détresse et l'anxiété touchent de plus en plus de gens ;

ATTENDU que les recherches menées par l'Association canadienne pour la Santé mentale démontrent que davantage de Canadiens, en particulier les plus vulnérables, pensent au suicide;

ATTENDU qu'il existe des catalogues de numéros de téléphone pour appeler à l'aide ;

ATTENDU qu'une personne en crise ou en détresse doit obtenir de l'aide rapidement et facilement ;

ATTENDU qu'un simple numéro de téléphone à trois chiffres serait facile à retenir et pourrait faire une réelle différence ;

ATTENDU que le député fédéral de Mégantic-L'Érable, monsieur Luc Berthold, a sollicité l'appui des municipalités ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau
APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Ludger appuie la démarche du député Luc Berthold auprès de la ministre de la Santé afin que le gouvernement adopte une ligne nationale de prévention du suicide à trois chiffres;

QUE cette résolution soit transmise à la ministre de la Santé, l'honorable Patty Hajdu ainsi qu'au député Luc Berthold.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

19. VARIA

Aucun point ajouté.

20. DÉPÔT DE DOCUMENTS POUR INFORMATION

Le document suivant a été remis au Conseil pour information :

- ⇒ Conseil des maires – PV du 9 décembre 2020
- ⇒ Bulletin Contact – Édition du 14 décembre 2020
- ⇒ Mini-Scribe

21. RÉPERTOIRE DU COURRIER REÇU AU 8 JANVIER 2021

Résolution 2021-01-033

ATTENDU que la correspondance reçue au bureau municipal entre le 4 décembre 2020 et le 8 janvier 2021 est classée sous 4 rubriques :

| | | | |
|---|----------|---|--------------|
| ⇒ | Régional | ⇒ | Communiqués |
| ⇒ | Général | ⇒ | Publications |

ATTENDU qu'une liste de cette correspondance a été remise à chaque membre du conseil ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin

ET RÉSOLU

QUE la correspondance soit archivée et qu'il y soit donné suite selon les instructions du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

22. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Comme la séance ordinaire a lieu à huis clos dû à la Covid-19, aucune personne présente et aucune question n'a été reçue.

23. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Résolution 2021-01-034

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue

QUE la séance ordinaire soit levée. Il est 19h45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

Je, Bernard Therrien, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Bernard Therrien, Maire

Julie Létourneau, Dir. Gén.